



Hénin-Beaumont

Mairie d'Hénin-Beaumont

1 Place Jean Jaurès

BP 90109 - 62252 Hénin-Beaumont Cedex

Direction de la Culture et de la Vie Locale

Affaire suivie par :

Linda MIELOT – Responsable des Evénements Culturels

Tél. : 06.37.68.35.47

Mail : linda.mielot@mairie-heninbeaumont.fr

Hénin-Beaumont, le **2 8 OCT. 2025**

Objet : Mise en concurrence pour la restauration du HRF 2026

Madame, Monsieur,

La commune d'Hénin-Beaumont met à disposition le domaine public pour y accueillir une activité de restauration en Food Truck à l'occasion du Hénin Rock Festival 2026, qui se déroulera au Théâtre de l'Escapade, rue de l'Abbaye, les samedis 14, 21 et 28 février 2026 à partir de 19h00 jusqu'à minuit. Les prestataires devront s'acquitter d'une redevance d'occupation du domaine public de 2 euros par mètre linéaire et par jour (décision du Maire n° 2024-776 du 12 décembre 2024 visa préfectoral du 12 décembre 2024).

En considération de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui oblige, à partir du 1^{er} juillet 2017, à mettre en concurrence toutes les autorisations d'occupation du domaine public et dans un souci de qualité, d'hygiène, de respect des riverains, la commune a mis en place un dossier de candidature pour sur l'espace public face au Théâtre de l'Escapade, rue de l'abbaye.

L'organisateur s'engage à évaluer les participants selon les critères suivants :

- **40% sur les prix proposés au public**
- **30% sur les produits proposés associés à la manifestation**
- **30% sur l'expérience professionnelle, la qualité et la conformité des équipements**

Votre candidature sera étudiée à partir :

1. de l'argumentaire développé dans ce dossier de candidature,
2. des compléments d'information fournis,
3. de photographies significatives illustrant les outils de ventes de vos prestations.



La commission de sélection des candidatures se réserve la possibilité de refuser les activités non assurées et non réglementées

Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet d'une autorisation individuelle, ou d'un courrier (ou courrier électronique) de refus le cas échéant.

Le dossier de candidature complet est à retourner par courrier ou par mail avant le **lundi 8 décembre 2025 à 14h00**, délai de rigueur, à l'attention de :

Monsieur le Maire d'Hénin-Beaumont
Mise en concurrence du domaine public
HRF 2026
1 place Jean Jaurès
BP 90109
62252 HENIN BEAUMONT cedex
Mail : linda.mielot@mairie-heninbeaumont.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Steeve BRIOIS

Maire d'Hénin-Beaumont
Conseiller Départemental du Pas-de-Calais